

A.M., 2022-01**Arrêté numéro V-1.1-2022-01 du ministre des Finances en date du 2 mars 2022**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

VU que les paragraphes 1^o, 3^o, 8^o, 11^o, 26^o et 34^o de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2009-05 du 9 septembre 2009 (2009, G.O. 2, 4824A);

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été publié pour consultation au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n^o 5 du 4 février 2021;

VU que le texte révisé du projet de Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été publié pour information au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n^o 50 du 16 décembre 2021;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription le 9 février 2022, par la décision n^o 2022-PDG-0004;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 2 mars 2022

Le ministre des Finances,
ERIC GIRARD

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières

(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 8^o, 11^o, 26^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12) est modifié par le remplacement de la définition de l'expression « date de cessation » par la suivante :

« « date de cessation » : le dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 par les suivants :

« *b*) dans le cas où la personne physique a cessé d'être une personne physique inscrite ou une personne physique autorisée d'une société parrainante, elle n'était alors visée par aucune allégation, au Canada ou à l'étranger, selon laquelle elle ne serait pas jugée apte à l'inscription ou celle-ci serait inacceptable, notamment aucune allégation relative aux infractions suivantes :

i) un crime;

ii) une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;

iii) une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;

iv) un manquement à une norme de conduite de la société parrainante ou d'une organisation professionnelle;

« *b.1)* au plus tard à la date de cessation, la personne physique a avisé, conformément à l'article 4.1, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

« *b.2)* si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, les renseignements sur la personne physique figurant dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4; ».

3. L'article 2.5 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « 10 jours » par « 15 jours »;

2^o par le remplacement du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 par le suivant :

« *c*) les conditions prévues aux sous-paragraphe *b*, *b.1*, *b.2* et *c* du paragraphe 2 de l'article 2.3 sont remplies. ».

4. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par les suivants :

« 1) Dans le présent article, l'expression « membre du même groupe autorisé » s'entend, à l'égard d'une société inscrite, d'une autre société inscrite qui remplit les conditions suivantes :

- a*) elle est membre du même groupe que celle-ci;
- b*) elle a la même autorité principale que celle-ci.

« 1.1) Sous réserve du paragraphe 3 ou 4, la société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 ou en vertu du présent paragraphe dans les délais suivants :

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans les parties ou rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification :

- i*) la partie 3;
- ii*) la rubrique 4.1;
- iii*) la rubrique 5.12;
- iv*) la rubrique 6.1;
- v*) la rubrique 6.2;

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre partie du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, au plus tard 15 jours après la modification. »;

2^o par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « paragraphe 1 » par « paragraphe 1.1 »;

3^o par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 2.1) La société inscrite peut déléguer à un membre du même groupe autorisé l'obligation prévue au paragraphe 1.1 d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) la modification ne concerne que les renseignements contenus dans l'une ou plusieurs des parties ou rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 :

- i) la rubrique 3.12;
- ii) la rubrique 4.1;
- iii) la rubrique 4.3;
- iv) la rubrique 4.5;
- v) la rubrique 4.6;
- vi) la partie 7;
- vii) la partie 8;

b) elle a déposé une attestation, signée par le dirigeant ou l'associé autorisé à attester et à signer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, auprès de son autorité principale, qui confirme les éléments suivants :

i) elle a délégué au membre du même groupe autorisé l'obligation d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés au sous-paragraphe a;

ii) ses nom complet et numéro BDNI ainsi que ceux du membre du même groupe autorisé;

iii) son attestation ci-dessous s'applique à chaque avis de modification présenté par le membre du même groupe autorisé :

« J'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions, et tous les renseignements qui y sont présentés sont, à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets. »;

c) elle donne instruction au membre du même groupe autorisé d'inclure les nom complet et numéro BDNI de la société inscrite et d'indiquer ce qui suit dans chaque avis de modification qu'il présente :

« La société inscrite a délégué au membre du même groupe autorisé l'obligation d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification à l'une des rubriques ou parties suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 :

- i) la rubrique 3.12;
- ii) la rubrique 4.1;

iii) la rubrique 4.3;

iv) la rubrique 4.5;

v) la rubrique 4.6;

vi) la partie 7;

vii) la partie 8. »;

4^o dans le paragraphe 3 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « paragraphe 1 » par « paragraphe 1.1 »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du mot « fin » par le mot « cessation »;

c) par l'insertion, après le sous-paragraphe *d*, des suivants :

e) une modification du nombre de titres avec droit de vote de la société détenus par une personne qui est indiqué à la rubrique 3.12 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, si elle ne fait pas en sorte que le pourcentage de ces titres devient inférieur ou supérieur à 10 %, 20 % ou 50 % des titres avec droit de vote de la société;

f) le renouvellement du cautionnement ou de l'assurance visés à la rubrique 5.5 ou 5.6 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, si ce cautionnement ou cette police n'a pas expiré et que l'unique modification consiste à en remplacer la date d'expiration par une nouvelle date tombant au moins un an après. »;

5^o par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) La personne qui a présenté l'appendice B, dûment signé, de l'Annexe 33-109A6 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 ou à la rubrique 4 de cet appendice en présentant l'appendice B, dûment signé, au plus tard 15 jours après la modification. ».

5. L'article 3.2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 10 jours » par « 15 jours ».

6. L'article 4.1 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement des paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1) Sous réserve du paragraphe 2, la personne physique inscrite ou autorisée avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement dans les délais suivants :

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans l'une des rubriques suivantes, au plus tard 30 jours après la modification :

- i)* la rubrique 2.1;
- ii)* la rubrique 2.2;
- iii)* la rubrique 4;
- iv)* la rubrique 10;
- v)* la rubrique 11;

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 15 jours après la modification.

« 2) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 1 si la modification ne concerne que ce qui suit :

a) les renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

b) le fait que la personne physique cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société parrainante à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 doit être présenté par la société parrainante conformément au paragraphe 1 de l'article 4.2. »;

2° par le remplacement du sous-paragraphe *a* du paragraphe 4 par le suivant :

« *a)* un changement visant la catégorie d'activités autorisées d'une personne physique autorisée; ».

7. L'article 4.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières si une personne physique cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour son compte à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard, au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), en remplissant les rubriques suivantes :

a) les rubriques 1 à 4;

b) la rubrique 5, sauf si le motif de la cessation de relation indiqué à la rubrique 4 est le décès de la personne physique. »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « 10 jours » par « 15 jours ».

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 4.2, du suivant :

« 4.3. Mise à jour des renseignements dans la BDNI

La personne physique inscrite ou la personne physique autorisée présente conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9) à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, dûment rempli, relativement à toute rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 figurant dans la Base de données nationale d'inscription où il est indiqué « Il n'y a aucune réponse à cette question » à la première des dates suivantes :

a) la date à laquelle la personne physique est tenue d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières conformément au paragraphe 1 de l'article 4.1 de la première modification postérieure au 6 juin 2022 des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement;

b) le 6 juin 2023. ».

9. L'Annexe 33-109A1 de ce règlement est modifiée :

1^o par le remplacement de son intitulé par le suivant :

« ANNEXE 33-109A1 Avis de fin de l'inscription d'une personne physique ou de la qualité de personne physique autorisée (article 4.2) »;

2^o par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir qu'elle m'a délégué. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

- a) la société m'a fourni tous les renseignements présentés dans ce formulaire;
- b) la société atteste ce qui précède.

Format différent du format BDNI :

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

3^o par le remplacement de l'intitulé « **Terminologie** » et du paragraphe qui suit par le suivant :

« Comme le prévoit l'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12), l'expression « date de cessation » s'entend du dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard. »;

4^o par le remplacement du paragraphe sous « **Quand présenter ce formulaire** » par le suivant :

« Comme le prévoit le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 4.2 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, présentez les réponses aux rubriques 1 à 4 dans un délai de 15 jours après la date de cessation.

Si vous devez remplir la rubrique 5, présentez les réponses dans un délai de 30 jours après la date de cessation. Si vous le faites en format BDNI, après avoir présenté les réponses aux rubriques 1 à 4 à la BDNI, utilisez le type de demande « Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation » pour remplir la rubrique 5 de ce formulaire. »;

5^o par le remplacement de l'intitulé de la rubrique 1 par le suivant :

« **Rubrique 1 Ancienne société parrainante** »;

6^o par le remplacement du texte anglais de l'intitulé de la rubrique 2 par le suivant :

« **Item 2 Individual** »;

7^o par la suppression, dans le texte anglais de l'intitulé de la rubrique 3, du mot « **terminated** »;

8° par le remplacement de la rubrique 4 par la suivante :

« Rubrique 4 Date et motif de la cessation de relation

1. Date de cessation : _____

(AAAA/MM/JJ)

Cette date correspond au dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de la société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard.

2. Motif de la cessation de relation (cochez la case appropriée) :

Démission volontaire

Démission à la demande de la société

Licenciement

Congédiement

Fin de contrat à durée déterminée

Retraite

Décès

Autre motif

Si vous avez coché « Autre motif », fournissez des explications : _____ »;

9° dans la rubrique 5 :

a) par le remplacement du texte qui précède la phrase « Répondez aux questions suivantes selon les renseignements dont vous disposez. » par le suivant :

« Rubrique 5 Précisions sur la cessation de relation

Remplissez la rubrique 5, sauf si la personne physique est décédée. Dans l'espace prévu ci-dessous :

- indiquez le ou les motifs de la cessation de relation;
- si la réponse aux questions suivantes est « oui », donnez

des précisions.

[Format BDNI seulement]

Cette information sera communiquée dans les 30 jours après la date de cessation.

Sans objet : la personne physique est décédée. »;

b) par le remplacement, dans la question 7, des mots « activités professionnelles » par les mots « activités externes »;

c) par la suppression des rubriques 7 et 8.

10. L'Annexe 33-109A2 de ce règlement est modifiée :

1^o par l'insertion, après l'intitulé, du paragraphe suivant :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières. »

ATTESTATION

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 6.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;

• j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et produit l'attestation qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et produit l'attestation qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2^o par le remplacement du point 3 de la rubrique 4 par le suivant :

« 3. Expérience pertinente en valeurs mobilières

Avez-vous de l'expérience en valeurs mobilières?

Oui Non Sans objet

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case « Sans objet ».

Si vous avez répondu « Oui », veuillez remplir l'appendice A. »;

3° par le remplacement de la rubrique 6 par la suivante :

« Rubrique 6 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels**1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice B, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice B. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement dans le but de faire appliquer la législation, de s'acquitter de leurs fonctions et d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant dans l'appendice B.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;

- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;

- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

4^o par la suppression des rubriques 7 et 8;

5^o par le remplacement de l'appendice A par le suivant :

« APPENDICE A – Expérience pertinente en valeurs mobilières (rubrique 4)

Instructions :

- *Certaines catégories d'inscription nécessitent un nombre précis d'années d'expérience acquise dans des délais déterminé. Pour plus de renseignements, se reporter au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) ou aux règles des OAR pertinentes.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil ou de représentant-conseil adjoint, ou à être autorisé par l'OCRCVM à titre de gestionnaire de portefeuille, de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de surveillant désigné responsable de la surveillance des comptes gérés, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente en gestion de placements. Il pourrait s'agir de votre niveau de responsabilité, de la valeur des comptes sous votre supervision directe, du nombre d'années d'expérience en recherche et en analyse dans le domaine des valeurs mobilières aux fins de la sélection des titres composant un portefeuille ainsi que de la construction et de l'analyse de celui-ci, du type d'expérience en gestion des relations avec les clients, du nombre d'années d'expérience dans la collecte d'information au sujet du client, ou du nombre d'années d'expérience en évaluation de la convenance au client.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;*

- *Pour toutes les autres catégories, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières;*

1. Si vous demandez l'inscription dans les catégories suivantes :

- représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint d'un gestionnaire de portefeuille, décrivez l'expérience pertinente en gestion de placements que vous avez acquise;

- dans toute autre catégorie, décrivez l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières que vous avez acquise.

Pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente, veuillez fournir l'information suivante :

- a) le nom de la société ou de l'entité auprès de laquelle vous avez acquis cette expérience;
- b) votre titre;
- c) les dates de début et de fin de votre emploi dans ce poste;
- d) le détail des activités que vous avez exercées et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription;
- e) la proportion de votre temps dans ce poste ayant été consacré aux activités liées à l'expérience.

2. Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription :

6° dans l'appendice B :

- a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :
« APPENDICE B – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels »;
- b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :
 - i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;
 - ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;
- c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

- d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- i) par la suppression du mot « Deputy »;
 - ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : regISTRATIONfcaa@gov.sk.ca »;
- e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
 - ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

11. L'Annexe 33-109A3 de ce règlement est modifiée :

1^o par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir qu'elle m'a délégué.

En cochant cette case, je, le représentant autorisé de la société, atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements présentés dans ce formulaire, notamment ce qui suit :

b) elle atteste ce qui précède.

Format différent du format BDNI :

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2^o par l'addition, à la fin de la rubrique 3, de ce qui suit :

« Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

3^o par la suppression des rubriques 4, 5 et 6;

4^o par la suppression de l'appendice A.

12. L'Annexe 33-109A4 de ce règlement est modifiée :

1^o par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, la rubrique 9;
- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 20.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;
- j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2^o par le remplacement, dans la rubrique 5, du point 2 par le suivant :

« 2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous demandez à vous inscrire ou, si vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée, chaque territoire dans lequel votre société parrainante est inscrite :

- Tous les territoires
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon »;

3° dans la rubrique 8 :

a) par le remplacement du point 1 par le suivant :

« 1. Renseignements sur les cours, les examens, les titres ou la formation

Indiquez à l'appendice E chaque cours, examen et titre qui remplit les conditions suivantes :

- il est obligatoire pour les catégories d'inscription ou les catégories d'autorisation d'un OAR dans lesquelles vous demandez à vous inscrire. ;
- vous l'avez réussi ou, si vous faites votre demande auprès de l'OCRCVM, vous en avez été dispensé.

Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu de suivre de cours, de passer d'examens ou d'obtenir de titres en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou des règles d'un OAR. »;

b) par le remplacement du point 4 par le suivant :

« 4. Expérience pertinente en valeurs mobilières

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case « Sans objet ».

Avez-vous de l'expérience pertinente en valeurs mobilières?

Oui Non Sans objet

Si vous avez répondu « Oui », veuillez remplir l'appendice F. »;

4^o par l'addition, après le paragraphe 5 de la rubrique 9, du suivant :

« 6. Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

5^o par le remplacement de la rubrique 10 par la suivante :

« Rubrique 10 Activités à déclarer

1. Activités exercées auprès de votre société parrainante

Instructions : Décrivez tous vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante, qu'ils aient ou non un lien avec les valeurs mobilières (par exemple, la vente de titres, l'examen de documents de commercialisation, du soutien informatique, la négociation de contrats d'emploi, la vente de produits et de services bancaires et d'assurance). Ajoutez toute autre information au sujet du poste que vous occupez auprès de votre société parrainante qui, selon vous, serait pertinente pour l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières (par exemple, si votre rôle est spécialisé). Ainsi, si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit dans l'appendice G : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;

Veillez remplir l'appendice G relativement à vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante.

2. Activités externes à déclarer

Instructions : Tenez compte de toutes les activités auxquelles vous participez ailleurs qu'auprès de votre société parrainante, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie et qu'il s'agisse ou non d'activités professionnelles. Les activités exercées pour une entité du même groupe sont considérées comme des activités externes à votre société parrainante. Si l'une des catégories suivantes décrit une ou plusieurs de vos activités, veuillez remplir un appendice G distinct pour chaque activité ou entité. Si plusieurs activités sont exercées pour une entité, ne remplissez qu'un seul appendice G pour l'ensemble d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de déclarer les activités non rémunérées ne faisant pas partie des catégories 1 à 5 (soit, en règle générale, celles qui ne comportent pas la prestation de services financiers ou de services en valeurs mobilières et qui ne sont pas des postes d'influence, comme le fait d'être entraîneur de soccer dans une ligue pour enfants).

Catégorie 1 – Activités exercées auprès d'une autre société inscrite

Instructions : Déclarez les activités exercées auprès de sociétés inscrites autres que votre société parrainante. Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant, un mandataire ou un fournisseur de services d'une société inscrite autre que votre société parrainante, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès de cette société ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice G distinct à son égard.

Catégorie 2 – Activités exercées auprès d'une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant ou un mandataire d'une entité visée, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice G distinct à son égard.

Dans cette catégorie, une « entité visée » désigne une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite pour les activités que vous exercez pour votre société parrainante ou une autre société inscrite.

Catégorie 3 – Autres activités liées aux valeurs mobilières

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Il n'est pas nécessaire de déclarer une activité caritative ou toute autre activité de financement ne comportant pas l'émission de titres ou de dérivés.

Si, à tout moment au cours des 7 dernières années, vous avez directement participé à une collecte de capitaux pour une entité au moyen de l'émission de titres ou de dérivés ou à la promotion de titres ou de dérivés d'une entité en vue de leur placement dans le cadre d'activités exercées ailleurs qu'auprès de votre société parrainante ou d'une autre société inscrite, veuillez remplir un appendice G distinct pour chacune de ces entités.

Les administrateurs et dirigeants d'émetteurs assujettis et d'entités qui, à tout moment au cours des 7 dernières années, ont réuni des capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés sont considérés avoir directement participé à une telle collecte pour cette entité.

Catégorie 4 – Prestation de services financiers ou de services liés aux finances

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Par exemple, les activités bénévoles en lien avec votre connaissance des services financiers ou des services en valeurs mobilières doivent être déclarées sous cette catégorie, tout comme le fait que vous êtes le propriétaire ou un dirigeant d'une entité fournissant pareils services. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Veuillez remplir un appendice G distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous répondez à l'un des critères suivants :

- vous vendez ou négociez des polices d'assurance, notamment à titre de courtier ou d'agent d'assurance;
- vous fournissez des produits et des services de prêt ou de dépôt, ou d'autres produits et services bancaires;
- vous exploitez une entreprise de services monétaires offrant, entre autres, des services d'échange de devises, de transfert de fonds ou, encore, d'émission et d'encaissement de mandats, de chèques de voyage ou d'instruments similaires;
- vous facilitez ou administrez des prêts hypothécaires, notamment à titre de courtier ou d'agent hypothécaire, ou d'administrateur d'hypothèques;
- vous remplissez des déclarations de revenus ou fournissez des conseils fiscaux;
- vous aidez à établir des programmes financiers à long terme, notamment en fournissant des conseils financiers ou en matière de planification financière (y compris la planification successorale);
- vous fournissez des services de financement des sociétés, notamment à titre de contrôleur, de trésorier et de chef des finances;
- vous fournissez à des personnes en difficultés financières des conseils en restructuration du crédit ou de dettes;

- vous êtes un conseiller en régimes de retraite;
- vous fournissez des conseils sur les fusions et acquisitions;
- vous fournissez des services de comptabilité ou de tenue de comptes;
- vous effectuez une surveillance ou un examen indépendant, ou fournissez une opinion d'expert en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers d'une entité;
- vous octroyez des prêts ou acceptez des dépôts d'argent (par exemple en tant qu'institution financière non bancaire offrant d'autres formes de financement).
- vous offrez d'autres services financiers ou liés aux finances que ceux énumérés ci-dessus.

Veillez également remplir un appendice G pour chaque activité, le cas échéant, si vous êtes un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui fournit au moins l'un des services susmentionnés, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé actif.

Catégorie 5 – Postes d'influence

Instructions : Tous les postes d'influence (par exemple, médecin, chef d'un organisme religieux) doivent être déclarés, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Pour obtenir des indications, veuillez aussi consulter l'article 13.4.3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) et de l'instruction générale connexe.

Veillez remplir un appendice G distinct pour chaque poste d'influence que vous occupez. »;

6^o par le remplacement de la rubrique 12 par la suivante :

« **Rubrique 12** **Démissions, licenciements et congédiements**

Instructions : Déclarez toute allégation qui pesait sur vous au moment de votre démission, licenciement ou congédiement, même si elle n'en est pas le motif. Les objectifs de vente ne sont pas considérés comme une norme de conduite d'une société parrainante.

Avez-vous déjà démissionné ou été licencié ou congédié, ou a-t-on déjà mis fin à votre contrat au moment où des allégations selon lesquelles vous auriez commis les actes suivants pesaient sur vous :

1. une infraction à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif, ou un manquement à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.1 de l'appendice I.

2. l'omission de superviser adéquatement la conformité aux lois, aux règlements, aux décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, aux règles ou aux règlements administratifs ou à toute norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.2 de l'appendice I.

3. une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.3 de l'appendice I. »;

7^o dans le point 3 de la rubrique 13 :

a) par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« Instructions : Ne déclarez que l'inscription ou les permis permettant d'exercer des activités auprès du public. »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe a, des mots « avocat ou enseignant » par les mots « avocat, enseignant, médecin, ou courtier ou agent hypothécaire »;

c) par la suppression, dans les paragraphes b et c, du mot « professionnelles »;

8^o dans la rubrique 14 :

a) par le remplacement du texte qui précède le point 1 par le suivant :

« Rubrique 14 Renseignements sur les infractions criminelles

Vous devez déclarer toutes les infractions, notamment les suivantes :

- une infraction criminelle en vertu des lois du Canada, telles que le Code criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46), la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)), la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, chapitre C-34), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, chapitre 27) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, chapitre 19), même dans les cas suivants :

- une suspension de casier a été ordonnée en vertu de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. 1985, chapitre C-47);

- une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée en vertu du Code criminel;

- une infraction criminelle en vertu des lois d'un territoire étranger, comme des infractions criminelles en vertu des lois fédérales et étatiques américaines;

- une infraction criminelle, en réponse aux questions 14.2 et 14.4, pour laquelle :

- vous ou toute entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important avez été reconnu coupable;

- vous ou toute entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important avez participé au Programme de mesures de rechange, programme de déjudiciarisation, ou à tout autre programme de règlement extrajudiciaire au cours des 3 années précédentes, même si une suspension de casier a été ordonnée en vertu Loi sur le casier judiciaire;

Vous n'êtes pas tenu de déclarer ce qui suit :

- les accusations d'infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité qui sont suspendues depuis au moins 6 mois;

- les accusations criminelles qui sont suspendues depuis au moins 1 an;

- les infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, chapitre 1);

- les infractions pour excès de vitesse ou stationnement interdit.

Sous réserve des exceptions ci-dessus : »;

b) par le remplacement, dans les points 3 et 4, du mot « société » par le mot « entité »;

9^o par le remplacement, partout où il se trouve dans la rubrique 15, du mot « société » par le mot « entité »;

10^o par le remplacement de la rubrique 16 par la suivante :

« Rubrique 16 Renseignements sur la situation financière**1. Faillites, insolvabilités, propositions de consommateur et arrangements avec les créanciers**

*Instructions : Vous devez déclarer l'information qui suit **peu importe le moment où l'événement s'est produit (même s'il remonte à plus de 7 ans)**.*

Cette information est obligatoire même si vous ou l'entité avez été libéré de la faillite.

En vertu des lois de tout territoire du Canada ou de tout territoire étranger, l'un des événements suivants s'est-il déjà produit à **votre** égard ou à celui d'une **entité** dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important :

a) une requête de mise en faillite, une cession volontaire en faillite ou une procédure analogue (peu importe le moment où l'événement s'est produit, même s'il remonte à plus de 7 ans, et même si vous ou l'entité avez été libéré de la faillite)?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1a de l'appendice M.

b) une proposition, notamment une proposition de consommateur, en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1b de l'appendice M.

c) des procédures intentées en vertu d'une loi relative à la liquidation ou à la dissolution de l'entité, ou en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, c. C-36)?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1c de l'appendice M.

d) une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1d de l'appendice M.

2. Dettes

Au cours des 10 dernières années :

- avez-vous été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance;
- à votre connaissance, une entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important a-t-elle déjà été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.2 de l'appendice M.

3. Cautionnement ou assurance détournement et vol

Vous a-t-on déjà refusé un cautionnement ou une assurance détournement et vol?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.3 de l'appendice M.

4. Saisies-arrêts, saisies en mains tierces, jugements non exécutés ou directives de paiement

Une autorité gouvernementale ou une autorité de réglementation ou un tribunal d'un territoire a-t-il déjà prononcé ce qui suit à l'égard des personnes suivantes :

- vous-même, concernant vos dettes;
- à votre connaissance, une entité concernant les dettes qu'elle a contractées alors que vous en étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important:

	Oui	Non
une saisie-arrêt ou saisie en mains tierces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
un jugement non exécuté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
une directive de paiement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.4 de l'appendice M. »;

11^o par le remplacement de la rubrique 20 par la suivante :

« Rubrique 20 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice O, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice O. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- au moment de votre demande;
- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice O.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

12^o par la suppression des rubriques 21 et 22;

13^o par l'insertion, dans l'appendice C, sous « **OCRCVM** » et après « Représentant en placement », des catégories suivantes :

« [] Gestionnaire de portefeuille
[] Gestionnaire de portefeuille adjoint »;

14^o dans l'appendice E :

a) par le remplacement du tableau de la rubrique 8.1 par ce qui suit :

« Instructions : Reportez-vous à la section 2 de la partie 3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) pour connaître les obligations de scolarité et d'expérience applicables aux catégories d'inscription, ou les règles des OAR applicables aux catégories d'autorisation, à l'égard desquelles vous présentez une demande.

Indiquez ci-après chaque cours, examen et titre qui répond aux critères suivants :

- il est obligatoire pour les catégories d'inscription ou d'autorisation d'un OAR à l'égard desquelles vous présentez une demande;
- vous l'avez réussi.

***Uniquement à l'intention de ceux qui présentent une demande auprès de l'OCRCVM** – S'il y a lieu, indiquez la date de toute dispense accordée en lien avec un cours, un examen, un titre ou toute formation qui est obligatoire aux fins d'autorisation.

Cours, examen, titre ou formation	Date de fin (AAAA/MM/JJ)	Date de la dispense* (AAAA/MM/JJ)	Agent responsable/autorité en valeurs mobilières qui a accordé la dispense*

»;

15^o par le remplacement de la rubrique 8.4 de l'appendice F par la suivante :

« Rubrique 8.4 Expérience pertinente en valeurs mobilières

Instructions :

- *Certaines catégories d'inscription nécessitent un nombre précis d'années d'expérience acquise dans des délais déterminés. Pour plus de renseignements, se reporter au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) ou aux règles des OAR pertinentes.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil ou de représentant-conseil adjoint, ou à être autorisé par l'OCRCVM à titre de gestionnaire de portefeuille, de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de surveillant désigné responsable de la surveillance des comptes gérés, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente en gestion de placements. Il pourrait s'agir de votre niveau de responsabilité, de la valeur des comptes sous votre supervision directe, du nombre d'années d'expérience en recherche et en analyse dans le domaine des valeurs mobilières aux fins de la sélection des titres composant un portefeuille ainsi que de la construction et de l'analyse de celui-ci, du type d'expérience en gestion des relations avec les clients, du nombre d'années d'expérience dans la collecte d'information au sujet du client, ou du nombre d'années d'expérience en évaluation de la convenance au client.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;*

- *Pour toutes les autres catégories, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières;*

1. Si vous demandez l'inscription dans les catégories suivantes :

- représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint d'un gestionnaire de portefeuille, décrivez l'expérience pertinente en gestion de placements que vous avez acquise;

- dans toute autre catégorie, décrivez l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières que vous avez acquise.

Pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente, veuillez fournir l'information suivante :

a) le nom de la société ou de l'entité auprès de laquelle vous avez acquis cette expérience;

b) votre titre;

c) les dates de début et de fin de votre emploi dans ce poste;

d) le détail des activités que vous avez exercées et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription;

e) la proportion de votre temps dans ce poste ayant été consacré aux activités liées à l'expérience.

2. Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription :

»;

16^o par le remplacement de l'appendice G par le suivant :

« **APPENDICE G – Activités à déclarer (rubrique 10)**

1. Date de début _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Renseignements sur la société parrainante ou une autre entité

Cochez cette case si l'activité à déclarer est exercée auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez cette activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas à fournir son nom ni son adresse, mais devez indiquer le nom et le titre de votre supérieur immédiat. Pour tous les autres types d'activités à déclarer, veuillez fournir l'information suivante :

Nom de l'entreprise ou de l'employeur : _____

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur :

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre de votre supérieur immédiat :

3. Description de l'activité à déclarer et de vos rôles et responsabilités

Instructions : Si vous remplissez le présent appendice pour les activités que vous exercez auprès de votre société parrainante, pour le point e ci-après, veuillez fournir le ou les titres que vous utiliserez une fois inscrit, et si vous êtes déjà inscrit, le ou les titres utilisés à la date du présent dépôt.

a) Décrivez l'entité avec laquelle ou pour laquelle vous exercez l'activité, y compris la nature de ses activités.

b) L'entité est-elle inscrite à la cote d'une bourse?

- c) Précisez votre relation avec l'entité.
- d) Décrivez tous vos rôles et responsabilités en lien avec l'activité.

e) Indiquez l'ensemble des désignations et titres professionnels que vous utilisez dans l'exercice de l'activité.

4. Nombre d'heures de travail par semaine

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez par semaine à cette activité. _____

5. Conflits d'intérêts

Instructions : Veuillez remplir cette rubrique si vous exercez une activité à déclarer ailleurs qu'auprès de votre société parrainante. Ne la remplissez pas si vous exercez cette activité uniquement auprès de votre société parrainante.

Veuillez tenir compte de tout conflit d'intérêts important existant ou raisonnablement prévisible et de toute confusion réelle ou potentielle chez les clients.

a) L'activité donne-t-elle lieu à un conflit d'intérêts important entre le client et la société parrainante ou vous-même, ou crée-t-elle de la confusion chez le client? Dans la négative, expliquez pourquoi.

b) Décrivez *i)* les conflits d'intérêts importants, et *ii)* la façon dont ils seront traités au mieux des intérêts du client.

c) Décrivez *i)* la confusion chez les clients, et *ii)* la façon dont elle sera gérée.

d) Votre société parrainante et l'entité se sont-elles dotées de procédures pour repérer et traiter les conflits d'intérêts importants? Dans l'affirmative, veuillez confirmer que vous vous conformez à toutes ces procédures.

e) Indiquez le nom et le titre de la personne physique chez votre société parrainante ayant examiné et approuvé cette activité.

17^o par la suppression, dans l'appendice H, de « Si vous demandez l'inscription dans une catégorie qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années d'expérience à ce poste et l'expérience en matière de recherche, ainsi que le temps consacré à chaque activité. »;

18^o par le remplacement de l'appendice I par le suivant :

« APPENDICE I – Démissions, licenciements et congédiements (rubrique 12)

Rubrique 12.1

Pour chaque allégation d'infraction à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif, ou de manquement à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué), notamment les lois, les règlements, les décisions, les règles ou les règlements administratifs auxquels vous avez présumément contrevenu ou les normes de conduite auxquelles vous avez présumément omis de vous conformer; 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; et 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 12.2

Pour chaque allégation d'omission de superviser la conformité à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif ou à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué); 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 12.3

Pour chaque allégation de fraude ou de détournement de biens, y compris de vol, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué); 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

»;

19^o dans l'appendice J :

a) par le remplacement du paragraphe *c* de la rubrique 13.2 par le suivant :

« *c*) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR ayant rendu l'ordonnance ou engagé la procédure; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, le cas échéant; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, de toute ordonnance ou de tout règlement, y compris les sanctions imposées, le cas échéant; 6) si vous êtes ou étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) toute précision au sujet de l'ordonnance ou de la mesure disciplinaire qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

»;

b) par le remplacement de la rubrique 13.3 par la suivante :

« **Rubrique 13.3 Autre réglementation**

a) Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie qui est ou était inscrite ou titulaire du permis; 2) s'il y a lieu, l'entité ou l'employeur pour lequel vous avez exercé l'activité nécessitant l'inscription ou un permis; 3) la période durant laquelle la partie a été inscrite ou titulaire du permis; 4) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 5) l'autorité de réglementation ou la loi régissant l'inscription ou le permis; 6) le numéro de permis.

b) Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie qui s'est vu refuser l'inscription ou le permis; 2) s'il y a lieu, l'entité ou l'employeur pour lequel vous avez exercé l'activité nécessitant l'inscription ou un permis; 3) l'autorité de réglementation qui a refusé l'inscription ou le permis, ou la loi en vertu de laquelle il l'a été; 4) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis ayant été refusé; 5) la date du refus; 6) les motifs du refus.

c) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie contre laquelle l'ordonnance a été rendue, ou la procédure engagée; 2) l'autorité de réglementation ayant rendu l'ordonnance ou engagé la procédure, ou la loi en vertu de laquelle elle l'a été; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été délivré; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue, ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement, y compris les sanctions imposées, le cas échéant; 6) si vous êtes ou étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important de l'entité et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) toute précision au sujet de l'ordonnance ou de la mesure disciplinaire qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

»;

20° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans l'appendice K, des mots « la société » par les mots « l'entité »;

21° dans l'appendice L :

a) par le remplacement, dans la rubrique 15.1, des mots « du ou des demandeurs » par les mots « de chaque demandeur » et du mot « société » par le mot « entité »;

b) dans la rubrique 15.2 :

i) par l'insertion, dans le texte anglais et après « (2) », des mots « the name of »;

ii) par le remplacement du mot « société » par le mot « entité »;

iii) par l'insertion, dans le texte anglais et après le mot « allegations », de « , »;

22^o par le remplacement de l'appendice M par le suivant :

**« APPENDICE M – Renseignements sur la situation financière
(rubrique 16)**

**Rubrique 16.1 Faillites, insolvabilités, propositions de
consommateur et arrangements avec les créanciers**

Instructions : Les propositions comprennent les propositions de consommateur.

a) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la requête de mise en faillite, de la cession volontaire en faillite ou de la procédure analogue; 2) le nom de la personne ou de l'entité concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) la date de la libération, le cas échéant; 8) toute précision au sujet de la requête de mise en faillite, de la cession volontaire en faillite ou de la procédure semblable qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

b) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la proposition; 2) le nom de la personne ou de la société visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la proposition qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

c) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de l'entité visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la procédure qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

d) Pour chaque procédure, arrangement ou concordat avec les créanciers, indiquez ci-dessous : 1) la date de la procédure, de l'arrangement ou du concordat; 2) le nom de la personne ou de l'entité visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la procédure, de l'arrangement ou du concordat qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 16.2 Dettes

Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la personne ou de l'entité qui ne s'est pas acquittée de ses obligations financières; 2) le montant dû au moment du manquement; 3) la personne ou l'entité à qui le montant est ou était dû; 4) toute date pertinente (par exemple, la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 5) tout montant actuellement dû; 6) toute précision au sujet de la dette qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable, y compris la raison pour laquelle l'obligation n'a pas été remplie.

Rubrique 16.3 Cautionnement ou assurance détournement et vol

Pour chaque cautionnement ou assurance refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société de cautionnement; 2) l'adresse de cette société; 3) la date du refus; 4) les motifs du refus.

Rubrique 16.4 Saisies-arrêts, saisies en mains tierces, jugements non exécutés ou directives de paiement

Pour chaque saisie-arrêt, saisie en mains tierces, jugement non exécuté ou directive de paiement en lien avec vos dettes ou celles qu'une entité a contractées alors que vous en étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important, indiquez ci-dessous : 1) le montant dû au moment où a été prononcé la saisie-arrêt, la saisie en mains tierces, le jugement non exécuté ou la directive de paiement; 2) la personne ou l'entité à qui le montant est ou était dû; 3) toute date pertinente (par exemple, la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 4) la raison pour laquelle la dette n'a pas été acquittée; 5) le pourcentage des revenus devant être saisis ou le montant à payer; 6) tout montant actuellement dû; 7) toute précision au sujet de la saisie-arrêt, de la saisie en mains tierces, du jugement non exécuté ou de la directive de paiement qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

_____ »;

23° par le remplacement, dans l'appendice N, des paragraphes *c* à *f* par les suivants :

« *c*) Indiquez le nom de toute autre personne ou entité vous ayant fourni des fonds à investir dans la société ainsi que votre relation avec elle, s'il y a lieu :

« *d*) Les fonds devant être investis (ou que l'on propose d'investir) sont-ils garantis directement ou indirectement par une personne ou une entité?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez son nom et votre relation avec elle :

« e) Avez-vous directement ou indirectement renoncé à tout droit afférent à ces titres ou parts sociales ou avez-vous l'intention, une fois inscrit ou autorisé après examen du présent formulaire, de renoncer à de tels droits (notamment en hypothéquant les titres ou les parts sociales, en les mettant en gage ou en les déposant à titre de sûreté auprès d'une entité ou d'une personne)?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez le nom de la personne ou de l'entité, votre relation avec elle et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez :

« f) Le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est-il une autre personne :

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », remplissez les sections *g*, *h* et *i*. »;

24^o dans l'appendice O :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« APPENDICE O – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels »;

b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :

i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;

ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;

c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :

i) par la suppression du mot « Deputy »;

ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;

e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;

- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
- ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

12. L'Annexe 33-109A5 de ce règlement est modifiée :

- 1^o par l'insertion, après l'intitulé, du paragraphe suivant :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

1. **Annexe 33-109A4 : Veuillez utiliser l'attestation suivante lorsque vous apportez des modifications au formulaire prévu à cette annexe.**

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire;
- j'ai lu le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, l'avis à la rubrique 9;
- j'ai discuté du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements que le présent formulaire contient sont véridiques et complets, y compris l'information qui doit figurer dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui n'est pas modifiée par le présent formulaire;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 3.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;
- j'ai discuté du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

- a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;
- b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;
- c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Annexe 33-109A6 : Veuillez utiliser l'attestation suivante lorsque vous apportez des modifications au formulaire prévu à cette annexe.

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu le présent formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions, et tous les renseignements qui y sont présentés sont, à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2^o par le remplacement de la rubrique 3 par la suivante :

« Rubrique 3 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice A, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur et ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'administrent les autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice A. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice A.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

3^o par la suppression des rubriques 4 et 5;

4^o dans l'appendice A :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« APPENDICE A – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels »;

b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :

i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;

ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;

c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

- d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- i) par la suppression du mot « Deputy »;
 - ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;
- e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
 - ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

13. L'Annexe 33-109A6 de ce règlement est modifiée :

- 1^o par le remplacement du texte sous le titre « Contenu du formulaire » par le suivant :

« Ce formulaire comporte les parties et appendices suivants :

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Attestation

Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

Partie 2 – Coordonnées

Partie 3 – Antécédents et structure de la société

Partie 4 – Inscriptions antérieures

Partie 5 – Situation financière

Partie 6 – Relations avec les clients

Partie 7 – Mesures prises en application de la loi

Partie 8 – Poursuites

Partie 9 – [supprimée]

Appendice A – Coordonnées pour le consentement et l'avis relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification

Appendice C – Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Vous êtes tenu de joindre au formulaire dûment rempli les documents justificatifs suivants :

1. L'Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire (question 2.4)
2. Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients (sauf en Ontario) (question 3.3)
3. Les documents constitutifs (question 3.7)
4. L'organigramme de la société (question 3.11)

5. L'organigramme des propriétaires (question 3.12)
6. Le calcul de l'excédent du fonds de roulement (question 5.1)
7. La résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance (question 5.7)
8. Les états financiers audités (question 5.13)
9. La lettre d'instructions à l'auditeur (question 5.14) »;

2^o par le remplacement de la phrase qui précède le paragraphe « Mise à jour de l'information fournie sur ce formulaire » par la suivante :

« Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières. »;

3^o par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « Collecte et utilisation de renseignements personnels » par le suivant :

« En obtenant les renseignements sur la société, chaque autorité en valeurs mobilières et OAR indiqué à l'appendice A peut recevoir et recueillir les renseignements personnels des personnes physiques, le cas échéant, associées à celle-ci ainsi qu'à ses administrateurs, dirigeants, associés, membres du personnel, entrepreneurs et mandataires.

Ce processus pourrait inclure la collecte des renseignements suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation.

Toute autorité en valeurs mobilières ou tout OAR indiqué à l'appendice A peut demander des renseignements au sujet de la personne physique à toute autorité gouvernementale ou en valeurs mobilières, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice A. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- au moment où la société présente sa demande;
- à tout moment pendant que la société est inscrite;
- au moment où la société informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR de la radiation de son inscription.

Toute personne physique visée par le présent formulaire ou vous-même pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou à l'OAR du territoire où les renseignements requis sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice A.

Certains renseignements concernant l'inscription relatifs à la société et à ses personnes physiques inscrites figureront dans un registre public, y compris les noms qu'utilise la société, l'adresse de son siège, si elle est inscrite ou non sur la Liste des personnes sanctionnées, les catégories et les territoires dans lesquels elle est inscrite, et si son inscription est assujettie à des conditions, de même que ses personnes physiques inscrites.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

MISE EN GARDE : Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

En signant le présent formulaire, au nom de la société, :

1. j'atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) applicable :

- j'ai lu ce formulaire;

- la société a présenté et déposé tous les renseignements exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada où elle demande à s'inscrire;

- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnables, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;

2. j'autorise l'autorité principale à donner à chaque autorité autre que l'autorité principale et, s'il y a lieu, à un OAR accès à tout renseignement que la société a déposé auprès d'elle ou qu'elle lui a présenté en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés de ce territoire;

3. je reconnais que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, et l'OAR peuvent recueillir et communiquer les renseignements personnels des personnes physiques visées par le présent formulaire sous l'intitulé Collecte et utilisation de renseignements personnels;

4. je confirme que les personnes physiques visées par le présent formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels y figurent, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des façons d'obtenir de plus amples renseignements.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

4^o par le remplacement, dans la rubrique 2.4, du mot « remplie » par le mot « signée »;

5^o par le remplacement de la rubrique 3.10 par la suivante :

« 3.10. Personnes physiques autorisées

Indiquez toutes les personnes physiques autorisées de la société.

Précisez la raison pour laquelle la personne physique est considérée comme une personne physique autorisée (par exemple, elle est un administrateur, un associé, un actionnaire, ou une personne physique autorisée au sens du paragraphe c de la définition de cette expression à l'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription).

Nom	Type de personne physique autorisée	Numéro BDNI, le cas échéant

»;

6° par le remplacement de la rubrique 3.12 par la suivante :

« 3.12. Organigramme des propriétaires

Joignez un organigramme illustrant la structure et la propriété de la société. Il faut y inclure toutes les sociétés mères ainsi que tous les membres du même groupe et filiales visés. Précisez lesquels sont inscrits en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada, ainsi que leur numéro BDNI.

Indiquez le nom de la personne de même que la catégorie, le type et le nombre de titres avec droits de vote qu'elle détient, ainsi que le pourcentage des droits de vote que ceux-ci représentent. »;

7° par le remplacement du tableau de la rubrique 4.6 par le suivant :

«

Nom de l'entité	
Type de permis ou d'inscription	
Numéro de permis	
Autorité/organisme	
Date d'inscription (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

»;

8° par le remplacement, dans le paragraphe *b* de la rubrique 5.13, des mots « rapport financier intermédiaire » par les mots « l'information financière intermédiaire (prévus à l'article 12.11 du Règlement 31-103) »;

9° par la suppression de la partie 9;

10^o dans l'appendice A :

a) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :

i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;

ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;

b) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

c) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :

ii) par la suppression du mot « Deputy »;

iii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;

d) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;

e) dans les coordonnées pour le Yukon :

i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;

ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 »;

11^o par le remplacement du paragraphe 7 de l'appendice B par le suivant :

« 7. Pendant une période de 6 ans après qu'elle a cessé d'être inscrite, la société dépose un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification signé, en la forme prévue aux présentes, dans les délais suivants :

a. au plus tard le 15^e jour après l'expiration du présent acte;

b. au plus tard le 15^e jour après tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire aux fins de signification. »;

12^o par le remplacement, dans les notes relatives à la ligne 5 de l'appendice C, des mots « Manuel de l'ICCA » par les mots « Manuel de CPA Canada ».

14. L'Annexe 33-109A7 de ce règlement est modifiée :

1^o par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, l'avis à la rubrique 5;

- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;

- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;

- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR;

- la nouvelle société parrainante comprend que toutes les conditions de mon inscription qui n'ont pas été remplies auprès de mon ancienne société parrainante demeurent en vigueur et elle convient d'assumer toute obligation continue qui incombe à cette dernière à l'égard de mon inscription en vertu de ces conditions.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 10.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;

- j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- la nouvelle société parrainante comprend que toutes les conditions de l'inscription de la personne physique qui n'ont pas été remplies auprès de son ancienne société parrainante demeurent en vigueur et elle convient d'assumer toute obligation continue qui incombait à cette dernière à l'égard de la personne physique en vertu de ces conditions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par le remplacement des instructions générales par les suivantes :

« INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Le présent formulaire doit être rempli et présenté à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou à l'organisme d'autoréglementation (OAR) dans les cas suivants :

- une personne physique a quitté une société parrainante et demande le rétablissement de son inscription dans une ou plusieurs des mêmes catégories ou de sa qualité de personne physique autorisée auprès d'une nouvelle société parrainante;
- la catégorie d'inscription de la nouvelle société parrainante est la même que celle de l'ancienne société parrainante de la personne physique.

Un seul formulaire doit être rempli et présenté, peu importe le nombre de catégories d'inscription ou de qualités de personne physique autorisée visé par la demande de rétablissement.

La personne physique peut faire rétablir son inscription ou sa qualité de personne physique autorisée au moyen du présent formulaire. Les conditions suivantes doivent toutefois être réunies :

1. ce formulaire est présenté au plus tard 90 jours après la date de cessation de la relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;

2. les renseignements figurant dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 étaient à jour à la date de cessation de la relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;

3. si ce formulaire est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, les renseignements sur la personne physique figurant dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

4. aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement à l'égard des rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 depuis que la personne physique a quitté son ancienne société parrainante :

- la rubrique 13 (Renseignements concernant la réglementation), à l'exception des changements au paragraphe *a* du point 3 de cette rubrique;
- la rubrique 14 (Renseignements sur les infractions criminelles);
- la rubrique 15 (Renseignements sur les poursuites civiles);
- la rubrique 16 (Renseignements sur la situation financière);

5. au moment de la cessation de sa relation avec son ancienne société parrainante, la personne physique ne faisait l'objet d'aucune allégation, au Canada ou à l'étranger, selon laquelle elle ne serait pas jugée apte à l'inscription ou que celle-ci serait inacceptable, notamment aucune allégation relative aux infractions suivantes :

- un crime;

- une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;
- une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;
- un manquement à toute norme de conduite de la société parrainante ou de toute organisation professionnelle.

Si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, la personne physique doit faire rétablir son inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et en faisant une demande intitulée « *Réactivation d'inscription* » sur le site Web de la BDNI. »;

3^o par le remplacement du point 2 de la rubrique 2 par le suivant :

« 2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel vous demandez le rétablissement de votre inscription ou, si vous demandez le rétablissement de votre qualité de personne physique autorisée, indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel votre société parrainante est inscrite :

- Tous les territoires
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon »;

4° par l'addition, après le paragraphe 5 de la rubrique 5, du suivant :

« 6. Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières et la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

5° par le remplacement de la rubrique 7 par la suivante :

« Rubrique 7 Activités à déclarer

Nom de votre nouvelle société parrainante : _____

1. Activités exercées auprès de votre société parrainante

Instructions : Décrivez tous vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante, qu'ils aient ou non un lien avec les valeurs mobilières (par exemple, la vente de titres, l'examen de documents de commercialisation, du soutien informatique, la négociation de contrats d'emploi, la vente de produits et de services bancaires et d'assurance). Ajoutez toute autre information au sujet du poste que vous occupez auprès de votre société parrainante qui, selon vous, serait pertinente pour l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières (par exemple, si votre rôle est spécialisé). Ainsi, si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit dans l'appendice D : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients ».

Veillez remplir l'appendice D relativement à vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante.

2. Activités externes à déclarer

Instructions : Tenez compte de toutes les activités auxquelles vous participez ailleurs qu'auprès de votre société parrainante, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie et qu'il s'agisse ou non d'activités professionnelles. Les activités exercées pour une entité du même groupe sont considérées comme des activités externes à votre société parrainante. Si l'une des catégories suivantes décrit une ou plusieurs de vos activités, veuillez remplir un appendice D distinct pour chaque activité ou entité. Si plusieurs activités sont exercées pour une entité, ne remplissez qu'un seul appendice G pour l'ensemble d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de déclarer les activités non rémunérées ne faisant pas partie des catégories 1 à 5 (soit, en règle générale, celles qui ne comportent pas la prestation de services financiers ou de services en valeurs mobilières et qui ne sont pas des postes d'influence, comme le fait d'être entraîneur de soccer dans une ligue pour enfants).

Catégorie 1 – Activités exercées auprès d'une autre société inscrite

Instructions : Déclarez les activités exercées auprès de sociétés inscrites autres que votre société parrainante. Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant, un mandataire ou un fournisseur de services d'une société inscrite autre que votre société parrainante, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès de cette société inscrite ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice D distinct à son égard.

Catégorie 2 – Activités exercées auprès d'une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant ou un mandataire d'une entité visée, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice D distinct à son égard.

Dans cette catégorie, une « entité visée » désigne une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite pour les activités que vous exercez pour votre société parrainante ou une autre société inscrite.

Catégorie 3 – Autres activités liées aux valeurs mobilières

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Il n'est pas nécessaire de déclarer une activité caritative ou toute autre activité de financement ne comportant pas l'émission de titres ou de dérivés.

Si, à tout moment au cours des 7 dernières années, vous avez directement participé à une collecte de capitaux pour une entité au moyen de l'émission de titres ou de dérivés ou à la promotion de titres ou de dérivés d'une entité en vue de leur placement dans le cadre d'activités exercées ailleurs qu'auprès de votre société parrainante ou d'une autre société inscrite, veuillez remplir un appendice D distinct pour chacune de ces entités.

Les administrateurs et dirigeants d'émetteurs assujettis et d'entités qui, à tout moment au cours des 7 dernières années, ont réuni des capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés sont considérés avoir directement participé à une telle collecte pour cette entité.

Catégorie 4 – Prestation de services financiers ou de services liés aux finances

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Par exemple, les activités bénévoles en lien avec votre connaissance des services financiers ou des services en valeurs mobilières doivent être déclarées sous cette catégorie, tout comme le fait que vous êtes le propriétaire ou un dirigeant d'une entité fournissant pareils services. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Veuillez remplir un appendice D distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous répondez à l'un des critères suivants :

- vous vendez ou négociez des polices d'assurance, notamment à titre de courtier ou d'agent d'assurance;
- vous fournissez des produits et des services de prêt ou de dépôt, ou d'autres produits et services bancaires;
- vous exploitez une entreprise de services monétaires offrant, entre autres, des services d'échange de devises, de transfert de fonds ou, encore, d'émission et d'encaissement de mandats, de chèques de voyage ou d'instruments similaires;
- vous facilitez ou administrez des prêts hypothécaires, notamment à titre de courtier ou d'agent hypothécaire, ou d'administrateur d'hypothèques;
- vous remplissez des déclarations de revenus ou fournissez des conseils fiscaux;
- vous aidez à établir des programmes financiers à long terme, notamment par la prestation de conseils financiers ou en matière de planification financière (y compris la planification successorale);
- vous fournissez des services de financement de sociétés, notamment à titre de contrôleur, de trésorier et de chef des finances;
- vous fournissez à des personnes en difficultés financières des conseils en restructuration du crédit ou de dettes;
- vous êtes un conseiller en régimes de retraite;

- vous fournissez des conseils sur les fusions et acquisitions;
- vous fournissez des services de comptabilité ou de tenue de comptes;
- vous effectuez une surveillance ou un examen indépendant, ou fournissez une opinion d'expert en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers d'une entité;
- vous octroyez des prêts ou acceptez des dépôts d'argent (par exemple en tant qu'institution financière non bancaire offrant d'autres formes de financement);
- vous offrez d'autres services financiers ou liés aux finances que ceux énumérés ci-dessus.

Veillez également remplir un appendice D distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous êtes un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui fournit au moins l'un des services susmentionnés, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé actif.

Catégorie 5 – Postes d'influence

Instructions : Tous les postes d'influence (par exemple, médecin, chef d'un organisme religieux) doivent être déclarés, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Pour obtenir des indications, veuillez aussi consulter l'article 13.4.3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) et de l'instruction générale connexe.

Veillez remplir un appendice D distinct pour chaque poste d'influence que vous occupez. »;

5^o par le remplacement, dans la rubrique 9, du point 2 par le suivant :

« **2.** Cochez la case ci-dessous – **Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7** – seulement si toutes les conditions suivantes sont réunies :

a) les renseignements figurant dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 étaient à jour lorsque vous avez quitté votre société parrainante;

b) aucune modification n'a été apportée aux renseignements indiqués sous le point 1 de la rubrique 9 ci-dessus;

c) si ce formulaire est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, vos renseignements dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

d) au moment de la cessation de votre relation avec votre ancienne société parrainante, vous ne faisiez l'objet d'aucune allégation, au Canada ou à l'étranger, selon laquelle vous ne seriez pas jugé apte à l'inscription ou que celle-ci serait inacceptable, notamment aucune allégation relative aux infractions suivantes :

- un crime;
- une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;
- une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;
- un manquement à toute norme de conduite de la société parrainante ou de toute organisation professionnelle.

Si les conditions ci-dessus, nécessaires pour cocher la case « Je suis habilité (e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 », ne sont pas réunies, vous devez faire rétablir votre inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et en faisant une demande intitulée « Réactivation d'inscription » sur le site Web de la BDNI. Si vous présentez ce formulaire dans un format différent du format BDNI, vous devez le remplir en entier.

Je suis habilité (e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 »;

6° par le remplacement de la rubrique 10 par la suivante :

« Rubrique 10 Acceptation de compétence et avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Acceptation de compétence

En présentant le présent formulaire, vous acceptez d'être assujéti à la législation sur les valeurs mobilières et/ou à la législation sur les dérivés de chaque territoire du Canada (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) ainsi qu'aux règlements administratifs, règlements, décisions et politiques (ci-après, les « règles ») des OAR auxquels vous le présentez. Vous acceptez notamment la compétence de tout tribunal ou de toute instance se rapportant aux activités que vous exercez à titre de personne inscrite ou d'associé, d'administrateur ou de dirigeant d'une personne inscrite en vertu de l'une ou l'autre législation, ou des deux, ou à titre de personne autorisée en vertu des règles.

2. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice F, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice F. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis aux moments suivants :

- au moment de votre demande;
- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes pas une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés. Pour plus de détails, se reporter à l'appendice F.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir de l'information conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

3. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi que leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

7^o par la suppression des rubriques 11 et 12;

8^o par l'insertion, dans l'appendice B, sous « **OCRCVM** » et après « Représentant en placement », des catégories suivantes :

- « Gestionnaire de portefeuille
- Gestionnaire de portefeuille adjoint »;

9^o par le remplacement de l'appendice D par le suivant :

« **APPENDICE D – Activités à déclarer (rubrique 7)**

1. Date de début _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Renseignements sur la société parrainante ou une autre entité

Cochez cette case si l'activité à déclarer est exercée auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez cette activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas à fournir son nom ni son adresse, mais devez indiquer le nom et le titre de votre supérieur immédiat. Pour tous les autres types d'activités à déclarer, veuillez fournir l'information suivante :

Nom de l'entreprise ou de l'employeur :

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur :

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays).

Nom et titre de votre supérieur immédiat :

3. Description de l'activité à déclarer et de vos rôles et responsabilités

Instructions : Si vous remplissez le présent appendice pour les activités que vous exercez auprès de votre société parrainante, pour le point e ci-après, veuillez fournir le ou les titres que vous utiliserez une fois inscrit, et si vous êtes déjà inscrit, le ou les titres utilisés à la date du présent dépôt.

a) Décrivez l'entité auprès de laquelle ou pour laquelle vous exercez l'activité, y compris la nature de ses activités.

b) L'entité est-elle inscrite à la cote d'une bourse?

c) Précisez votre relation avec l'entité.

d) Décrivez tous vos rôles et responsabilités en lien avec l'activité.

e) Indiquez l'ensemble des désignations et titres professionnels que vous utilisez dans l'exercice de l'activité.

4. Nombre d'heures de travail par semaine

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez par semaine à cette activité? _____

5. Conflits d'intérêts

Instructions : Veuillez remplir cette rubrique si vous exercez une activité à déclarer ailleurs qu'auprès de votre société parrainante. Ne la remplissez pas si vous exercez cette activité uniquement auprès de votre société parrainante.

Veillez tenir compte de tout conflit d'intérêts important existant ou raisonnablement prévisible et de toute confusion réelle ou potentielle chez les clients.

a) L'activité donne-t-elle lieu à un conflit d'intérêts important entre le client et la société parrainante ou vous-même, ou crée-t-elle de la confusion chez le client? Dans la négative, expliquez pourquoi.

b) Décrivez *i)* les conflits d'intérêts importants, et *ii)* la façon dont ils seront traités au mieux des intérêts du client.

c) Décrivez *i)* la confusion chez les clients, et *ii)* la façon dont elle sera gérée.

d) Votre société parrainante et l'entité se sont-elles dotées de procédures pour repérer et traiter les conflits d'intérêts importants? Dans l'affirmative, veuillez confirmer que vous vous conformez à toutes ces procédures.

e) Indiquez le nom et le titre de la personne physique chez votre société parrainante ayant examiné et approuvé cette activité.

»;

10° par le remplacement, dans l'appendice E, des paragraphes c à f par les suivants :

« c) Indiquez le nom de toute autre personne ou entité vous ayant fourni des fonds à investir dans la société ainsi que votre relation avec elle, s'il y a lieu :

« d) Les fonds devant être investis (ou que l'on propose d'investir) sont-ils garantis directement ou indirectement par une personne ou une entité?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez son nom et votre relation avec elle :

« e) Avez-vous directement ou indirectement renoncé à tout droit afférent à ces titres ou parts sociales ou avez-vous l'intention, une fois inscrit ou autorisé après examen du présent formulaire, de renoncer à de tels droits (notamment en hypothéquant les titres ou les parts sociales, en les mettant en gage ou en les déposant à titre de sûreté auprès d'une entité ou d'une personne)?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez le nom de la personne ou de l'entité, votre relation avec elle et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez :

« f) Le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est-il une autre personne :

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », remplissez les sections g, h et i. »;

11° dans l'appendice F :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« APPENDICE F – Coordonnées pour l’avis et le consentement relatifs à la collecte et à l’utilisation de renseignements personnels »;

- b)* dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :
- i)* par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;
- ii)* par l’addition, à la fin, de ce qui suit :
- « Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;
- c)* par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;
- d)* dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- ii)* par la suppression du mot « Deputy »;
- iii)* par l’addition, à la fin, de ce qui suit :
- « Courriel : registrationfaa@gov.sk.ca »;
- e)* par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f)* dans les coordonnées pour le Yukon :
- i)* par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
- ii)* par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

15. 1^o Le présent règlement entre en vigueur le 6 juin 2022.

2^o En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 6 juin 2022.